

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

PROCES VERBAL DE SEANCE

Ordre du jour

Introduction de séance

Décision :

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 16 novembre 2023	3
2	Fonds de concours Haut-Jura Arcade communauté	3
3	Ouverture de crédits d'investissement 2024 - budget principal.....	4
4	Décisions Modificatives – budget chaufferie	5
5	Subvention complémentaire et exceptionnelle pour les Scènes du Jura	6
6	Signature de l'avenant 2023-2024 pour la convention auprès de Côté Cour.....	8
7	DETR - Rénovation de l'entrée de l'école élémentaire du Centre	8
8	DETR - Actualisation du dossier de Création d'un appartement à la Cité Administrative	9
9	Fonds vert - Ingénierie pour la Maison Jobez.....	10
10	Prolongation de la gestion du service d'eau potable par Délégation de Service Public (DSP)	13
11	Convention de délégation d'organisation et de financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires de la Mouille.....	17
12	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	17
13	Renouvellement du projet de l'Espace de Vie Sociale (EVS).....	18
14	Changement de taux contrat d'assurance du personnel	19
15	Installations de panneaux photovoltaïques sur le toit des chaufferies bois de Morez Centre et du Puits	22
16	Mutualisation des prix de la chaleur des chaufferies de Morez	24
17	Vote des tarifs 2024.....	26
18	Vote des tarifs - chambre funéraire	32

Questions diverses

L'An deux mille vingt-trois, le 12 décembre 2023 à 19h31, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 32

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	A
PETIT Laurent	x					
LAROCHE Jacqueline		x		PETIT Laurent	x	
DELACROIX Claude	x					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	x					
VILLEDIEU Florent	x					
OTRIO Roseline			x			
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	x					
ANAYA Laurence		x		LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	x	
PARIS Eric	x					
BOIVIN Christiane	x					
CAMELIN Christian	x					
KURT Muzzafer	x					
BUSSOD Frédéric	x					
GAY André	x					
DANREZ Michel	x					
LACROIX Elisabeth		x		VILLEDIEU Florent	x	
PINARD Isabelle		x		LUZERNE Sylvain	x	
LUZERNE Sylvain	x					
CRESTIN-BILLET Catherine	x					
THEVENIN Gérard			x			
BEAUD Sylvie			x			
BUHR Nathalie	x					
BUFFARD François	x					
CALDAS Roger	x					
MOUTA Manuel			x			
BOCQUET Sylvie	x					
MILLET Nathalie		x				
DA CUNHA Isabel		x		DELACROIX Claude	x	
CHAVERIAT Christophe			x			
LEDRU Aurélie			x			
POUSSIN Virginie	X (à 20h10)	X (à 19h30)				
CHIARI Emmanuelle			x			
TOTAL	18 / 19	7 / 6	7		5	
Nombre de voix :	23 (18+5) / 24 (19+5)					

Monsieur le Président de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur DANREZ Michel est nommé Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 16 novembre 2023

Délibération n° 107 / 2023

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 16 novembre 2023. Il n'y a pas observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

2 Fonds de concours Haut-Jura Arcade communauté

Délibération n° 108 / 2023

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, la communauté de communes s'est en effet engagée à augmenter ses propres taux en lieu et place des communes afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes adhérentes à hauteur du montant qu'aurait produit la hausse des taux communaux.

À ce titre, la Commune des Hauts de Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance du musée de la Lunette et des crèches collectives. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	31 000 €	Arcade	66 687 €	49.99 %
Personnel entretien du musée	25 200 €			
Nettoyage vitres musée	5 600 €			
Maintenance crèche	8 100 €	Commune	66 713 €	50.01 %
Personnel entretien crèche	63 500 €			
TOTAL	133 400 €	TOTAL	133 400 €	100.00%

M. le Maire expose qu'il s'agit de la classique redistribution des 2 fois 2% d'augmentation des impôts qui avait été faite dans notre pacte fiscal. Cette augmentation est reversée à la commune pour un montant de 66'687 €. Il rappelle que le montant des recettes ne peut pas dépasser 50% des dépenses.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le plan de financement tel que présenté en séance,
- **SOLLICITER** de-Haut-Jura Arcade Communauté une subvention en fonctionnement de 66 687 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 Ouverture de crédits d'investissement 2024 - budget principal

Délibération n° 109 / 2023

M. le Maire expose :

Le budget primitif 2024 sera présenté au vote de l'assemblée au cours de la 1ère quinzaine d'avril 2024. À partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget 2024, l'exécutif de la commune pourra mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année 2023.

De même, sur délibération, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette en application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT. Le budget 2023 s'arrêtant au 31 décembre, tout est bloqué tant que le nouveau budget n'est pas voté. Afin de ne pas être bloqué dans des investissements en cours, il est proposé d'ouvrir dès aujourd'hui des crédits à partir du 1^{er} janvier à hauteur de 25% des dépenses de l'année déjà réalisée.

Nous pouvons dépenser à hauteur de 2 023 817,09 € pour le budget général. Pour le budget eau, c'est la même chose avec 378 036,01 €. Il y a justement des travaux en cours sur l'eau avec l'entreprise Goyard au niveau du quai Jobez. Pour le budget annexe de la chaufferie bois, il y aura encore des choses à travailler, à hauteur de 899 992,75 €.

C'est important d'y penser, nous avons déjà eu des problèmes avec des entreprises qui étaient fâchées car elles avaient fait leurs situations en fin d'année et nous n'avions pu les payer que le 15 avril.

Un tableau complémentaire à la note de synthèse est distribué en séance afin d'ajouter les ouvertures de crédits d'investissement aux budgets eau et chaufferie bois. Le détail est présenté ci-dessous.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER** les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

- Budget principal

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	42 720.00	10 680.00
204	Subventions d'équipement versées	151 120.00	37 780.00
21	Immobilisations corporelles	3 216 894.00	804 223.50
23	Immobilisations en cours	4 684 534.37	1 171 133.59
	TOTAL	8 095 268.37	2 023 817.09

- Budget annexe Eau

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
23	Immobilisations en cours	1 512 144.07	378 036.01

- Budget annexe Chaufferie Bois

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
21	Immobilisations corporelles	28 000.00	7 000.00
23	Immobilisations en cours	3 571 971.00	892 992.75
	TOTAL	3 599 971.00	899 992.75

4 Décisions Modificatives – budget chaufferie

Délibération n° 110 / 2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

- Augmentation des crédits pour les intérêts des emprunts de 1884 €, alimentée par la vente de chaleur

Il ne faut pas les oublier parce que c'est un prêt du budget général que l'on redistribue dans différents budgets annexes.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	0,00 €
R-708 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 884,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 884,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	1 884,00 €
Total Général		1 884,00 €		1 884,00 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** les décisions modificatives ci-dessus.

5 Subvention complémentaire et exceptionnelle pour les Scènes du Jura

Délibération n° 111 / 2023

M. le Maire indique que notre partenaire culturel, Les Scènes du Jura, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire. Il demande à M. Villedieu qui a suivi le dossier de présenter ce point.

M. Villedieu expose que la commune des Hauts de Bienne est liée par convention aux Scènes du Jura depuis de nombreuses années. La convention en cours va jusqu'en 2024 inclus. Les Scènes du Jura, qui sont les seules du département à être labélisées Scène Nationale, nous accompagnent sur quelques spectacles. C'est intéressant car nous avons des spectacles de grande qualité livrée clé en main. Au niveau du volume de subvention, ils sont autour des 2 millions d'euros, ce n'est pas rien. C'est une soixantaine de spectacles par année et nous avons la chance d'en avoir sur Morez. C'est une association qu'il faut soutenir.

Pour rappel, le monde de la culture a subi de plein fouet deux crises consécutives, la COVID 19 puis les vagues d'augmentation dues aux différents conflits récents. Déjà très affaiblis par la première attaque, les prestataires de spectacles vivants ont, pour au moins la moitié (chiffre du ministère de la Culture), déposé le bilan et cessé toutes activités entre 2021 et 2022. Les Scènes du Jura n'ont pas échappé à ces difficultés. Une conférence des financeurs a été réunie en 2023. L'ensemble des participants a validé le principe de soutenir les Scènes du Jura par une revalorisation de l'aide de chacun à hauteur de 6% de sa quote-part. L'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales sont solidaires.

Pour la commune des Hauts de Bienne, l'effort demandé est donc de 744 € pour 2023 (6% de 12 400.00 €, montant de notre contribution conventionnée). Cette subvention exceptionnelle peut être prise sur le budget subvention. Cette aide supplémentaire demandée pour 2023 permet en réalité de couvrir un manque de trésorerie, due notamment à la hausse de l'énergie. Il est également prévu que soit discutée lors de la commission culture une augmentation d'environ 900 € pour le budget de l'année 2024.

M. Gay trouve que le dernier spectacle n'était pas de grande qualité, si l'on faisait un sondage ce serait une catastrophe.

M. Villedieu répond qu'il a bien apprécié, mais tout le monde ne peut pas tout aimer. Le thème était Robin Williams avec la compagnie 800 litres de pailles qui avait fait le spectacle débordant d'énergie sur Molière l'année dernière. Cette année le sujet était un peu moins glamour, mais les élèves du lycée et du collège se sont bien amusés. Il a eu de bons échos de son côté.

M. Gay dit qu'il n'a pas vu les mêmes personnes. Il demande si les retours des spectateurs leur sont remontés.

M. Villedieu confirme que les compagnies sont demandeuses sur les retours.

M. le Maire confirme que cela était partagé. Cela reste subjectif. Le sujet n'était peut-être pas assez universel.

Mme Riallan ajoute qu'ils se sont rendus comptes tout seuls qu'il y avait un souci puisque 2 ou 3 fois l'acteur a dit : « je crois que je vous ai perdus », il s'est bien rendu compte que tout le monde ne suivait pas.

M. Danrez demande s'il y a un suivi du nombre de spectateurs qui vont au spectacle.

M. Villedieu répond que oui, il y a eu environ 3500 spectateurs sur l'année 2023. C'est à peu près la même chose que l'année dernière. En 2021 c'était moins que ça, nous étions plus dans les 2000. En 2020, avec le Covid nous étions à 1000. En 2019 cela tournait autour de 2000. Ces chiffres sont tous les spectacles confondus, il n'a pas le détail par spectacle. Il y a eu des années meilleures, nous avons pu monter à 5000 dans le passé. Il y a quand même un changement sur la consommation des spectacles après le Covid.

M. le Maire ajoute que sur le budget global, la quote-part qui nous est imputée n'est pas en rapport avec les 4 représentations que nous avons sur le territoire s'il fallait proratiser le coût réel. Cela représente tout de même une grosse subvention pour notre collectivité, mais c'est une chance d'avoir une scène nationale. Il remarque qu'il faut que l'on soit plus attentif sur le chauffage de la salle car il y a eu quelques retours négatifs. Avec un spectacle de 1.5 heure, la salle se refroidit forcément une fois que le chauffage est coupé au démarrage du spectacle.

M. Villedieu ajoute que c'est clé en main, il n'y a pas besoin d'ajouter des heures de techniques pour monter le spectacle.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention complémentaire aux Scènes du Jura de 744.00 € pour l'année 2023 ;
- **AUTORISER** M. le Maire à engager celle-ci ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 Signature de l'avenant 2023-2024 pour la convention auprès de Côté Cour

Délibération n° 112 / 2023

M. le Maire indique que depuis de nombreuses années, Côté Cour est un partenaire de la culture de la commune des Hauts de Bienne pour les spectacles organisés au sein des écoles de la ville. Une convention a été établie pour une durée de 3 saisons. Comme indiqué dans l'article 5 de celle-ci, un avenant est à signer chaque année afin de préciser le montant de l'aide financière. Pour cette année, l'avenant stipule que Côté Cour présentera quatre spectacles pour la saison 23/24 pour un coût de 4'000,00 euros.

M. Villedieu ajoute que c'est le même prix depuis 2022.

La convention initiale et l'avenant 2023/24 étaient joints à la note de synthèse de façon dématérialisée.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'avenant 2023-2024 de la convention liant Côté Cour à la commune des Hauts de Bienne ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant 2023/24 ;
- **AUTORISER** M. le Maire à engager la dépense de 4'000 €.

7 DETR - Rénovation de l'entrée de l'école élémentaire du Centre

Délibération n° 113 / 2023

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est éligible à la DETR 2024. À ce titre, plusieurs dossiers peuvent rentrer dans les diverses catégories d'opérations prioritaires. Lors du dernier conseil municipal en date du 16 novembre 2023, les élus ont délibéré sur le principe de présenter un certain

nombre de dossiers au titre de la DETR, il s'agit aujourd'hui de valider le plan de financement et les demandes de subventions ad hoc concernant ce dossier (délibération n°2023-095).

Il est proposé de présenter le dossier au titre de l'entretien des bâtiments scolaires, notamment la rénovation de locaux dégradés :

- Groupe scolaire du Centre : Rénovation de l'entrée de l'école et de la cage d'escalier de l'élémentaire du Centre au 110 Rue de la République.

Ces dossiers sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30%.

M. le Maire ajoute qu'il est prévu de faire le point sur les dossiers DETR avec la sous-préfète début janvier.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
1/ Réfection de l'entrée de l'école élémentaire du Centre :		DETR	5'112.80 €	30
Rénovation cage d'escalier	8'439.40 €	Communes des Hauts de Bienne	11'930.00 €	70
Rénovation Sas palier 1	8'603.40 €			
Total	17'042,80€	total	17'042,80€	100

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** les travaux à effectuer au titre des bâtiments scolaires ;
- **APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITER** de la DETR d'un montant de 5'112.80 € ;
- **SOLLICITER** une autorisation de préfinancement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

8 DETR - Actualisation du dossier de Création d'un appartement à la Cité Administrative

Délibération n° 114 / 2023

M. le Maire expose :

Le conseil municipal avait validé la création d'un appartement à la Cité Administrative lors du conseil du 16 février 2021 (délibération 2021/12, qui était jointe à la note de synthèse de façon dématérialisée pour mémoire).

M. Luzerne ajoute que c'est un dossier qui est présenté depuis 2020.

M. le Maire dit qu'effectivement c'est un ancien dossier qui est réactualisé chaque année. Ce dossier est suivi avec le maître d'œuvre « Probat », or celui-ci n'est pas toujours disponible d'où du retard. Nous avons commencé le projet avec lui donc nous continuons avec lui. Il y a de quoi faire un grand T3, voir un T4.

L'estimation des travaux a été modifiée, ce qui engendre une modification du plan de financement. En effet, la totalité des travaux qui était de 140'075 € HT passe à 160'081 € HT. Le dossier est réactualisé avec une aide à hauteur de 30%, suivant le règlement 2024 de la DETR. Ainsi, la subvention sollicitée est de 48'240 €. Le plan de financement actualisé est celui-ci :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
Création de l'appartement à la Cité Administrative :		DETR	48'240 €	30%
Montant des Travaux	148'890 €	Communes des Hauts de Bienne	112'561 €	70%
Honoraires d'étude	11'911 €			
Total	160'801 €	Total	160'801 €	100%

Pour information tous nos logements sont loués, nous avons désormais un service immobilier qui a pris la tâche en main et c'est vraiment agréable, nous avons quelqu'un de bien motivé, de bien impliqué et qui fait du bon travail.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	'0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **CONFIRMER** le programme ;
- **VALIDER** le nouveau plan de financement ;
- **AUTORISER** M. le Maire à solliciter les financeurs potentiels ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9 Fonds vert - Ingénierie pour la Maison Jobez

M. le Maire indique que c'est une autre source de financement mise en place par l'Etat. C'est grâce à la cheffe de projet « Petites Villes de demain », Pauline Billet, qui a argumenté pour le classement de l'immeuble de la maison Jobez en friche urbaine, que nous sommes éligibles au fonds vert pour de l'ingénierie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Ville a acquis la Maison Jobez (123 rue de la République). Le but de cette opération est de créer des plateaux aménageables en vue d'attirer des porteurs de projet. Pour cela, une proposition de maîtrise d'œuvre a été réalisée par SICA. Le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est de 36'300 euros HT.

Cette opération est éligible au Fonds Vert Ingénierie jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (APS), soit une dépense subventionnable de 6'316,20 € HT. Le montant de l'aide demandée dans le cadre du Fonds Vert Ingénierie est de 5'052,96€ soit 80% de la dépense subventionnable. M. le Maire ajoute qu'il aimerait aller jusqu'à l'avant-projet définitif (APD), dans lequel nous avons un détail de tous les travaux qui doivent être faits, avec une estimation fine. L'APS est quant à elle présenté par ratio donc c'est une approche plus globale. Ainsi, il y aura peut-être un peu plus de dépense à inscrire au BP pour aller jusqu'à l'APD.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépense Prévisionnelle HT		Recettes Prévisionnelles HT	
Maîtrise d'œuvre SICA jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (APS)	6316,20 € HT	Fonds Vert Ingénierie (80% de la dépense subventionnable)	5052,96 € HT
		Autofinancement	1263,24 € HT
TOTAL des Dépenses	6316,20 € HT	TOTAL des Recettes	6316,20 € HT

Pour rappel, l'objet était de refaire les éléments de copropriété, et de proposer des plateaux à réaménager par les gens. Il y aura 3 lots permettant de faire 3 beaux appartements. La commune aura refait la toiture, changé les fenêtres, et refait la façade derrière. L'ancien atelier sera transformé en logement. Il faut que l'on essaie de ne pas perdre d'argent dans cette opération, nous n'avons pas le droit de vendre à perte.

M. Delacroix demande s'il y a une isolation extérieure à l'arrière.

M le Maire répond qu'il ne sait pas, ce sera le travail de la maîtrise d'œuvre. C'est la SICA qui doit être recruté, il s'agit de l'ex-CAL du Jura. C'est la branche opérationnelle de SOLIHA qui nous avait fait l'étude. Il pourrait nous faire l'APD, ensuite si nous continuons ce sera une autre décision. Il y a 80% de subvention pour l'étude, ce n'est pas inintéressant pour avoir les bons éléments pour décider.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	23 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le plan de financement pour la maîtrise d'œuvre de la Maison Jobez ;
- **DONNER** pouvoir au Maire pour solliciter les crédits correspondants au titre du Fonds Verts Ingénierie ;
- **PRENDRE** note que les crédits correspondants seront inscrits au BP du budget général 2024 ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. le Maire en profite pour présenter les 3 actions principales de la revitalisation.

En premier il s'agit de transformer le visage de la ville. C'est en partie le travail de l'Echappée Bienne et de la renaturation mais aussi, au coup par coup, de différentes actions chaque fois que cela se présente dans d'autres quartiers.

Le second axe concerne les commerces, nous en avons fait l'acquisition de plusieurs. Nous avons 6 pas de porte à disposition. Chez Jobez il y en a 2, de 33 et 75 m². A la résidence sénior, il y en a 4 de 90 à 110 m². Marion Garaudelle, manager de commerce, s'occupe de les commercialiser. Il y a des tas de porteurs de projets, mais en ce moment le commerce n'est pas forcément facile et les banques ne suivent plus aussi facilement. Les prospects que nous avons ont déjà une activité professionnelle, ils n'ont donc pas l'obligation de se lancer tout de suite. Ils sont tous accompagnés par Jura initiative ou la BGE. Nous espérons qu'au printemps, l'activité redémarrera. Il n'est pas prévu de continuer de racheter des pas de porte pour l'instant. Pour autant, nous sommes obligés parfois de prendre la main sur la rénovation des locaux car les banques ne prêtent plus si le porteur de projet doit faire lui-même des travaux pour le compte du propriétaire ; il y a quelques années, c'est ce qui se faisait dans le domaine commercial.

Le troisième axe est le logement. Nous avons ciblé quelques bâtiments en centre-ville : la maison Jobez, le 129-131 rue de la République au-dessus de la Maison de la presse, et éventuellement par la suite l'îlot Humbert Brun, le 2 rue Victor Hugo, et encore d'autres. Pour l'instant, nous en avons acheté deux et ce n'est pas simple du tout. Si l'on se transformait en promoteur immobilier, à refaire des immeubles et faire de la location, nous pourrions être accompagnés de manière concrète et substantielle par des aides financières. La commune le fait déjà un peu, mais ce n'est pas son rôle. Je ne me vois pas avoir 100 logements à gérer sur Morez, bien que cela reste une question ouverte. Concernant les plateaux à vendre, il n'y a pas de subventions puisque destinés à du privé. Le modèle économique n'est pas forcément facile à trouver. Nous travaillons avec la Région pour voir si une société d'économie mixte ne pourrait pas prendre le relais pour mettre cela dans son business comme c'est fait sur Dole, Besançon, Lons et d'autres communes. C'est une thématique qui n'est pas facile lorsqu'il n'y a pas d'investisseurs privés qui viennent faire ce travail pour leur compte. Cependant il ne faut pas être inquiet, même s'il fallait revendre à notre prix d'achat à un investisseur nous ne devrions pas perdre d'argent vu ce qui se passe en ce moment sur l'immobilier. Ce serait bien de pouvoir faire un ou deux exemples pour montrer ce qu'il est possible de faire.

10 Prolongation de la gestion du service d'eau potable par Délégation de Service Public (DSP)

Délibération n° 116 / 2023

M. le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2023, le conseil a choisi de renouveler sa Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau potable (délibération n° 2023/096). Afin de mettre en place le renouvellement du service, avec notamment la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence, il est nécessaire de prolonger la DSP actuelle dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Le contrat était de 12 années, il se termine le 31 janvier 2024. Afin de se mettre en ordre de bataille commune pour la gestion de l'eau, et suite à une demande du Syndicat mixte et de Saint-Laurent qui l'a rejoint, il vous est proposé de prolonger la DSP de l'eau potable jusqu'au premier juillet 2024 le temps que tout cela s'organise.

Au final, vous n'avez peut-être pas été au courant de l'information, les élus du syndicat mixte ont décidé de prendre en régie le service de l'assainissement collectif de tout ce secteur. J'avoue que ce n'était pas ma proposition suite aux commissions. Il avait proposé de continuer en DSP en récupérant certaines actions pour lesquelles nous n'étions pas satisfaits de SUEZ comme le contrôle des branchements, les diagnostics. Nous étions en ordre de marche pour le faire, nous avons recruté pour le faire. Il y a eu un peu un vent de folie avec de l'anticapitalisme et l'impression que SUEZ fait beaucoup d'argent sur ces contrats. Cela a pris de l'ampleur pour finalement donner 9 votes pour la régie et 5 votes pour la DSP. Maintenant il faut travailler ; généralement pour passer en régie, il faut s'y prendre 18 mois en avance. Le résultat du vote a été un peu inattendu lors du conseil, avec des arguments un peu populistes mais le fait est là.

Pour la gestion de l'eau potable, nous avons décidé de continuer en DSP, nous sommes obligés de prolonger la délégation de 5 mois avec les mêmes conditions que nous avons eues les 12 dernières années en attendant de construire notre prochaine délégation. Il y aura des réunions, c'est intéressant pour ceux qui s'intéressent à l'eau de pouvoir venir pour discuter, négocier et comprendre l'enjeu. Je vous donne le fond de ma pensée. Concernant la DSP nous avons eu un service correct, un prix de l'eau qui est correct, et donc nous avons fait beaucoup de travaux de tuyauterie et autres. # Je considère que 20% du réseau est neuf avec toute la rue de la République et les rues annexes. Sur nos 20.8 km, il y a 4 km de tuyau neuf. À ce rythme-là, nous améliorons bien le réseau. Dans la DSP, le délégataire doit entretenir les réseaux et avec un bon réseau, il y aura forcément moins à faire que ce qu'il y avait à faire il y a 10 ans. Nous sommes dans une position permettant de revendiquer une amélioration de notre service à moindre coût. L'inflation est passée par là, on ne sait pas ce que cela donnera. Il faudra voir si cela peut, entre guillemets, équilibrer la négociation avec la nouvelle DSP.

Il y a deux investissements qui seraient possibles dans le cadre de la prochaine délégation. Le premier est obligatoire, il s'agit du système d'ultrafiltration qui est à changer. Ce système d'ultrafiltration par membrane n'existe plus, il n'y a plus de pièce de rechange. Nous sommes la dernière usine à l'utiliser, mais nous n'avons pas voulu changer tant que cela n'était pas fini de payer. Cela a fonctionné jusqu'à

présent en récupérant des pièces chez d'autres pour nous dépanner. Il va falloir changer cette partie avec un investissement de l'ordre de 300'000 €. La partie hydraulique sera remise à neuf. La partie électromécanique ne change pas. Je ne sais si vous avez eu l'occasion de visiter notre usine de traitement de l'eau, il y a 2 modules. L'un avec toute l'électricité et l'autre avec les tuyaux pour la filtration.

Le second investissement possible serait de passer à la télérelève. En termes de gestion des fuites et de l'efficacité du réseau pour savoir où nous en sommes c'est intéressant. Les Rousses l'ont passée lorsqu'ils avaient renouvelé leur DSP il y a une dizaine d'années, ils en sont bien contents. C'est un outil de gestion qui sert autant à l'utilisateur qu'au prestataire.

M. Luzerne dit que c'est payant, et que c'est l'utilisateur qui paie alors que le bénéfice c'est surtout pour SUEZ. Nous avons déjà eu la question il y a 4-5 ans.

M. le Maire dit qu'il faut regarder les conditions pour le faire, il peut y avoir un système gagnant-gagnant.

M. Luzerne dit que le bénéfice est pour SUEZ, pour l'utilisateur cela ne lui change rien. Il reçoit sa facture et c'est tout.

M. le Maire dit que non, cela est intéressant en cas de fuite, cela permet de s'en apercevoir avant de recevoir sa facture. Quand un compteur débite anormalement, l'utilisateur est prévenu dans les 24 heures.

M. Luzerne dit que cela supprime un employé qui fait de la relève.

M. le Maire est tout à fait d'accord. Lorsque l'on en avait discuté lors de la dernière DSP nous étions en cours de délégation, c'était pour les 6 dernières années. Le prix sur l'eau était prégnant, nous avons dit que cela était trop cher. Il faut que l'on voie dans les propositions que l'on va nous faire. Tout ça est à mettre en parallèle de la durée de la concession qui peut être de 12, 15, 18 ans. La durée permet pour eux d'amortir ces coûts sur plus ou moins longtemps. Il faudra voir ce que l'on pourra faire, dans l'offre nous demanderons toutes ces possibilités. Concernant le module d'ultrafiltration, nous pourrions éventuellement le prendre en investissement sur le chapitre que nous avons aujourd'hui en budget annexe.

M. Luzerne demande si le bâtiment appartient bien à la ville de Morez, et si le loyer rentre dans le budget général ?

M. le Maire répond par l'affirmative. Il faudra vérifier dans quel budget va le loyer. (*Note post-conseil : Après vérification, l'usine serait mise à disposition dans le cadre de la DSP, mais les bureaux sont loués en parallèle à SUEZ. Ces loyers vont dans le budget général.*)

M. Luzerne dit qu'il faudrait peut-être revoir le loyer.

M. le Maire dit que le loyer est actualisé, c'est généralement inclus les conditions de bail.

M. le Maire demande si les conseillers ont d'autres idées, nous allons faire un cahier des charges c'est donc le moment d'y mettre les choses que l'on souhaite.

Madame Poussin rejoint le conseil municipal à 20h12.

M. Gay demande s'ils se rendent compte à l'assainissement collectif qu'ils vont peut-être tout perdre.

M. le Maire répond que pour nous c'est une prolongation de DSP sachant qu'il y a un après. Pour le syndicat ce n'est pas le cas, le délégataire va faire ses comptes pour ne pas perdre d'argent,

notamment avec l'augmentation du prix de l'électricité. C'est un peu dommage, nous nous compliquons les choses en nous mettant des responsabilités sur le dos. C'est comme ça, la démocratie est celle-ci. J'ai été un peu le dindon de la farce, car ce n'est pas ce qui était attendu, cela fait partie des jeux politiques.

M. Luzerne demande si cela s'est fait en sous-main ?

M. Petit répond que oui, il y a eu 2 réunions de commissions, cela a débattu lors de la seconde. Comme il s'agissait d'une nouvelle délégation à mettre en place pour l'assainissement, c'était donc un marché ouvert à lancer ; il y a donc au moins SUEZ et la SOGEDO sur Saint-Laurent qui allaient répondre, certainement la SAUR également. Il y a toujours des choses qui avancent pas à pas, c'est pour cela qu'il faut 6 mois pour renouveler une DSP. Ce choix de régie a été un peu dogmatique de mon point de vue. SUEZ n'est pas là pour faire que de l'argent ; je peux vous dire que je suis arrivé au syndicat mixte j'ai mis en place la même chose que ce que j'avais fait pour l'eau potable à Morez, c'est-à-dire recruté Roseval développement avec M. Landon qui a pris la suite de M. Bozolini. C'est un expert auprès des tribunaux, il est présent tous les trimestres pour analyser toutes les questions en cours. Aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement, nous avons un suivi régulier des DSP. On a fait un travail bien suivi avec une bonne connaissance de ces DSP.

M. Gay ajoute que c'était surtout au niveau préventif, que ce suivi est important.

M. Petit dit que dans le contrat global, au-delà du fait de distribuer à tous les abonnés de l'eau potable, il y a des obligations de renouvellement automatique. Le délégataire a une enveloppe pour faire les changements de pompe et autres matériels pour l'entretien de l'installation. Ainsi, à la fin de la délégation, l'outil est dans le même état que lorsqu'il l'a réceptionné 12 ans auparavant. Il y a une partie qu'il prend en charge au risque d'avoir plus de casse pour lui, s'il ne l'entretien pas bien. C'est lui qui a la responsabilité en cas de pépin. Je pense qu'il y avait déjà assez de travail au syndicat pour suivre tous les travaux, sans passer en mode régie.

M. Danrez demande à qui cela va revenir du point de vue technique de s'occuper de la centrale.

M. Petit répond que si l'on veut faire une régie complète, il faut embaucher les techniciens pour les commander.

M. Danrez dit que c'est compliqué d'embaucher des techniciens qui vont travailler une heure par mois

M. le Maire répond que c'est un peu plus que cela, mais c'est vrai que c'est un métier particulier. Il rassure les conseillers en disant qu'il y aura des marchés de prestations de service pour gérer la station de Morez, de Bellefontaine, de Longchaumois. C'est un peu l'équivalent d'une DSP quand même, car en 5 mois nous n'avons pas le temps de prendre en régie complète.

M. Luzerne demande si cela ne revient pas au même ?

M. le Maire répond que cela revient plus cher, et comme dans tous les marchés publics ce qui ne sera pas prévu, tous les inattendus ce sera aux collectivités de le supporter. L'enjeu annoncé et reconnu n'est pas de gagné de l'argent, mais de savoir où l'on donne l'argent. En fait, il sera donné à un prestataire, mais par un autre moyen. C'est un peu délirant, mais voilà. Il espère que cela ne va pas coûter beaucoup plus cher.

M. Luzerne demande s'il est possible de changer d'avis assez rapidement, si par exemple on voit que dans 2 ans cela ne marche pas.

M. le Maire répond par l'affirmative, il est possible d'arrêter une régie quand l'on veut. Il y aura des contrats de prestations, d'environ 4 ans, plus une année supplémentaire. Si le marché est

cassé plus tôt, cela engendre des pénalités. Nous partons un peu à l'aventure, d'après moi, c'est un peu dangereux. Artelia avait fait une simulation en montrant que cela coûterait de l'ordre de 15 à 20% de plus en régie. Certains ne le pensent pas, c'est ainsi. Sur l'eau potable nous n'avons pas voulu prendre la responsabilité de la régie.

M. le Maire propose donc de prolonger par avenant pour une durée de 5 mois la Délégation de Service Public actuelle avec SUEZ dans les conditions du contrat initial. Un deuxième avenant sera réalisé pour solder le contrat actuel.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la prolongation de la DSP actuelle ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer un avenant pour la prolongation de 5 mois avec SUEZ.

M. le Maire ajoute que Les Rousses et Hauts de Bienne étaient pour conserver la DSP, ce qui représente tout de même 2/3 des habitants. Bellefontaine ne savait pas trop et a voté une voix pour la DSP et une voix pour la régie.

M. Delacroix ajoute qu'il a participé, car il est au syndicat mixte pour Arcade et non pas pour la ville des Hauts de Bienne. Un vote comme cela peut être faussée, car l'on apprend les choses au dernier moment. On a l'impression que certains ne savaient pas que c'était exactement cela.

M. le Maire répond que ce n'est pas faute de l'avoir dit. De partir la fleur au fusil, cela risque de nous exploser à la figure.

M. Delacroix confirme que M. Petit, en tant que président du syndicat mixte, a bien expliqué que nous allions changer une chose qui marchait bien. En rediscutant avec des collègues élus du syndicat, il a l'impression qu'ils n'avaient pas pris complètement conscience des enjeux.

M. Le Maire conclut que l'avenir nous le dira.

11 Convention de délégation d'organisation et de financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires de la Mouille

Délibération n° 117 / 2023

M. le Maire expose :

l'Unité Territoriale du Jura de la Direction des Mobilités et Infrastructures de la Région Bourgogne Franche-Comté a fait parvenir à la commune déléguée de la Mouille la convention concernant le financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires.

La mise en place de l'accompagnement est déléguée à la collectivité avec une prise en charge du coût à hauteur de 50% par le Conseil régional. Cette convention de délégation définit les modalités d'organisation et de financement de la mise en place d'un accompagnement dans les cars assurant le transport scolaire des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans). Les détails étaient consultables dans la convention jointe à la note de synthèse par voie dématérialisée.

M. Villedieu ajoute que ce n'est pas un métier très attractif. Cela monopolise la personne toute la journée. Nous avons de la chance d'avoir quelqu'un qui peut le faire.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la convention de délégation d'organisation et de financement ;
- **AUTORISER** M. le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

12 Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Délibération n° 118 / 2023

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

➤ SERVICE IMMOBILIER

- Signature d'un bail de location de garage au profit de Michel JOURDAN à compter du 1er décembre 2023, pour le garage n°1 de 13 m2 situé au 1 bis, rue Gambetta, HAUTS DE BIENNE : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.

- Signature d'un bail de location de garage au profit de M. ABBA Romain à compter du 1er décembre 2023, pour le garage n°7 de 13 m2 situé au 1 bis, rue Gambetta, HAUTS DE BIENNE : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

13 Renouvellement du projet de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Délibération n° 119 / 2023

Considérant la circulaire C_2012_AVS_Juin2012 concernant l'animation de la vie sociale ;
Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2019 portant sur la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) ;

Considérant la délibération n°2022 / 105B du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 portant sur la Convention Territoriale Globale, CTG ;

En l'absence de Mme Laroche, **M. le Maire** demande à Mme Riallan, Directrice Générale des Services, de présenter ce point.

Mme Riallan rappelle qu'un Espace de Vie Sociale a vu le jour à Morez le 01/01/2019 suite à la modification du cadre de fonctionnement de l'ancienne MSAP, située au 23 avenue de la Libération à Morez. Cette MSAP s'était transformée en deux dispositifs : un espace France Services et un Espace de Vie Sociale. Ce dernier a été soutenu par la CAF du Jura.

Pour mémoire, un Espace de Vie Sociale, est une structure de proximité agréée par la Caf du Jura qui est un compromis entre une animation locale et un centre social. Cela permet à des collectivités de dimensions moyennes en milieu rural de posséder un équipement social où les habitants peuvent être acteurs. Arcade France Service permet d'accueillir un certain nombre d'administrés de chez nous ou des communes environnantes pour des questions sur les impôts, la caf, les retraites... Cela se fait avec notre personnel lors d'un premier accueil. Si besoin sur des dossiers complexes, un rendez-vous est possible avec les permanences des professionnels des structures concernées.

La seconde entité principale est l'Espace de Vie Sociale (EVS), c'est le pôle social de la ville dans lequel on retrouve le CCAS et un certain nombre d'animations qui sont faites sur la parentalité, des échanges de savoir et d'autres choses. Un EVS touche tous les publics, à minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Sous réserve de cet agrément, la CAF du Jura s'engage par convention à financer 60% du fonctionnement de la structure avec un plafond maximum. Le premier agrément se terminant 31 décembre 2023, il doit donc être renouvelé pour la période 2024-2026 (pour un alignement des dates de convention CTG). Un budget annuel prévisionnel était annexé à la note de synthèse.

À l'initiative de ses adhérents et des associations partenaires (Le Rebond Créactif, l'Épicerie de la Die, Les Restos du Cœur), l'équipe technique du pôle social a donc coordonné l'évaluation du premier projet et proposé la rédaction d'un nouveau projet d'animation sociale en priorisant quatre axes pour ses actions :

- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser les chaînes de solidarité et l'économie durable
- Favoriser les actions citoyennes et favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Soutenir les liens intergénérationnels et le partage. Par exemple la semaine de l'épicéa est dans ce cadre.

La convention et le budget prévisionnel étaient joints, c'est un dossier qui fait quelques dizaines de pages ou l'on reprend l'historique et l'on explique la suite.

M. le Maire ajoute qu'au titre budgétaire c'est 36'600 € qui sont consacrés à ces actions avec une participation de presque 22'000 € de la CAF, et également une participation du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 2'500 €. Il reste environ 10'000 € à la charge de la commune.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le renouvellement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) dans les locaux communaux sis au 23 avenue de la Libération ;
- **VALIDER** le budget prévisionnel de l'EVS ;
- **SOLLICITER** les subventions auprès des divers partenaires (CAF du Jura, Conseil Départemental du Jura, ...)
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec la CAF du Jura dans le cadre du renouvellement de cet agrément d'EVS ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14 Changement de taux contrat d'assurance du personnel

Délibération n° 120 / 2023

M. le Maire rappelle que le contrat d'assurance statutaire du personnel, souscrit auprès de RELYENS, couvre les absences pour maladie ordinaire – congés de longue maladie et longue durée – accident du travail et décès des agents. L'assureur a constaté une dégradation de notre contrat, des durées d'absences plus longues chez les agents les plus âgés et des dossiers 'lourds' pour lesquels les remboursements sont importants.

La cotisation actuelle est de 6.29% de la masse salariale pour un taux de remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100% du traitement de base, avec 15 jours de franchise.

L'année de référence pour l'actualisation du taux de cotisation est l'année 2022. Plusieurs agents étaient à cette période en congés de longue maladie et longue durée, impactant fortement notre contrat.

Afin de conserver la couverture des salaires, l'assureur propose deux alternatives tarifaires pour l'année 2024 (l'avenant au contrat était joint à la note de synthèse) :

- Proposition N°1 : Conservation des mêmes garanties de remboursement – IJ à 100 % avec un taux de 7.86%
 - o 5 dossiers prévus en 2024
 - o Prévision remboursement 43 500 €
 - o Cotisation prévue 51 000 €

- Proposition N°2 : Remboursement des IJ sur la base de 90% du traitement avec un taux de 6.48%
 - o 5 dossiers prévus en 2024
 - o Prévision remboursement 39 100 €
 - o Cotisation prévue 42 000 €

M. le Maire trouve que ces propositions sont un peu chères. Lorsqu'il a lu la note de synthèse, il s'est posé la question dans quelle mesure il ne faudra pas à un moment s'autoassurer. Nous passons d'un taux de 6.29% à 7.86%, ce n'est pas rien. Cela pour toute la masse salariale. Le remboursement ne concerne que le traitement de base, tout ce qui est prime c'est la collectivité qui le paie. En gros, cela prend 60% du salaire. Il sera intéressant de savoir si vraiment il faut continuer comme cela. Par exemple, à Arcade il n'y en a pas, c'est vrai qu'en cas de longue maladie pendant un an c'est un peu dur, mais sur le long terme ça a été plus intéressant de ne pas avoir d'assurance que d'en avoir. Sachant que pour la maladie il y a 15 jours de franchise avant de prendre en charge le remboursement.

Mme Riellan ajoute que cela augmente, car d'une façon générale il n'y a pas beaucoup d'assurance qui baissent, et nous avons de gros dossiers qui sont suivis depuis quelques années. Quelques personnes ont eu de gros soucis de santé, des longues maladies, etc... Il y en a certains qui sont partis à la retraite, et qui ne sont plus pris en compte dans les prévisions. De mémoire, sur l'année 2023, les assurances nous ont remboursé 120'000 € alors que nous avons une cotisation de 50'000 €. Forcément nous étions largement, entre guillemets, « bénéficiaires ». Vous allez me dire que c'est le principe d'une assurance, mais forcément lorsque nous arrivons à échéance tout est recalculé. Nous avons regardé combien cela nous coûterait sans assurance de payer les salariés qui sont aujourd'hui en arrêt pour différentes raisons. Sachant qu'en s'assurant la prévision de remboursement est de 43'000 € ou 39'000 € pour ces personnes-là, suivant la formule choisie, eh bien il est préférable de s'assurer, d'autant plus que l'on sait que ces dossiers vont continuer en 2024. Nous sommes d'accord que si l'on ne s'assure pas, ce que fait Arcade pour la maternité et la maladie, cela coûte moins, mais avec le risque d'une maladie cela peut vite coûter plus. Le calcul présenté est sous réserve de ne pas avoir un nouvel agent qui tombe en maladie l'année prochaine.

M. Iuzerne dit que nous sommes perdants sur les 2 propositions et demande quel est l'intérêt ?

M. le Maire répond que c'est une simulation avec les cas connus aujourd'hui, c'est en prévision d'autres problèmes.

M. Luzerne dit que sur le long terme nous serons forcément perdants.

Mme Riallan ajoute que sur la ville depuis plusieurs années il fallait mieux être assuré au vu des gros dossiers. Il y a quelques dossiers qui vont être arrêtés avec des départs à la retraite. Avec l'option n°2, cela représente un delta de 3'000 €.

M. le Maire propose de ne pas prendre de décision trop hâtive pour 3'000 € en choisissant l'option 2 de 90%. Sur le ton de l'humour, il propose de continuer de déléguer et ne pas prendre en « régie ». C'est vrai que cela interroge.

M. Delacroix ajoute que toutes les assurances se questionnent en ce moment.

M. Luzerne ajoute que les mutuelles c'est la même chose, elles ont 20% de frais de fonctionnement, donc on sait déjà que l'on ne récupère pas 20%.

Mme Riallan ajoute que concernant la mairie, la moyenne d'âge est de plus en plus élevée, il y a forcément plus de maladie et de plus en plus d'arrêts. Le choix 2 à 90% est celui qui coûte le moins dans les prévisions.

M. le Maire demande si c'est que nous avons précédemment ?

Mme Riallan répond que nous étions auparavant à 100%

M. Caldas ajoute que tous les calculs se font sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas plus de malades, mais il y en aura forcément sur l'année.

M. Luzerne ajoute qu'il y en aura peut-être qui iront mieux.

Mme Riallan répond qu'avec les 15 jours de carences, il y a beaucoup d'arrêts maladie qui ne sont pas remboursés.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	22 voix
Contre	0 voix
Abstentions	2 voix

et à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 ABSTENTIONS dont un pouvoir (M. Luzerne + pouvoir de Mme Pinard)

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la proposition n° 2 – remboursement sur la base de 90% des IJ avec un taux de cotisation de 6.48% ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant au contrat.

15 Installations de panneaux photovoltaïques sur le toit des chaufferies bois de Morez Centre et du Puits

Délibération n° 121 / 2023

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est en train de finaliser la construction d'une chaufferie bois reliant 15 bâtiments, dont 10 communaux et intercommunaux. Ce projet est le fruit de 6 années d'engagement de la collectivité et plus largement de la Communauté de Communes avec le programme TEPOS (Territoires à énergies positives).

Ce projet permet à la commune, au vu de la complexité du contexte énergétique actuel, de maîtriser les coûts énergétiques de ses bâtiments en se chauffant avec du bois local. Ce n'est pas tout, dans une optique plus globale de respect de l'Ambition 2030 menée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la commune a mené à bien ce projet afin de réduire ses émissions de CO2. De ce fait, il semblait opportun pour elle d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment, compte tenu de l'exposition de la toiture et des besoins électriques liés aux installations de la chaufferie.

Le projet est d'installer 32 panneaux photovoltaïques sur la chaufferie du centre pour une puissance totale de 14kWc qui auront pour objectif une production annuelle de 13 MWh. Ces panneaux alimenteront, en autoconsommation, la grande majorité des besoins électriques de la chaufferie bois. Le retour sur investissement serait fait en 6-7 ans selon les chiffres d'électricité de 2023.

Dans le même temps, la commune souhaite installer sur la chaufferie du Puits, construite en 2010, 24 panneaux photovoltaïques pour une puissance de 9 kW avec pour objectif la production d'énergie annuelle de 10 MWh. Le retour sur investissement est estimé à 5 ans avec les prix de l'électricité 2023. Cela ferait économiser 4'200 € par an à la commune pour un investissement de 20'000 € hors DETR.

M. Caldas profite que l'on parle de la chaufferie pour remonter l'information de collègues qui demande pourquoi le spot du bâtiment de la chaufferie éclaire autant.

Mme Poussin confirme qu'il est allumé même la journée.

M. le Maire répond qu'il a effectivement demandé à Martin Comte d'en parler. Pour l'instant vu que ce n'est pas réceptionné c'est le compte de l'entreprise. Martin doit en parler à la prochaine réunion de chantier.

M. Villedieu ajoute les panneaux pour la chaufferie est une super idée, cela va couvrir une bonne partie de la consommation.

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture sur la chaufferie bois Morez centre	28'000,00 €
Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture sur la chaufferie bois Morez quartier du Puits	18'590,00 €
TOTAL Général	46'590,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	13'977,00 €	30 %
Autofinancement		32'613,00 €	70 %
Coût HT PRÉVISIONNEL		46'590,00 €	

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le programme sur les 2 chaufferies ;
- **APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITER** de la DETR d'un montant de 13'977 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

16 Mutualisation des prix de la chaleur des chaufferies de Morez

Délibération n° 122 / 2023

M. le Maire indique que depuis 2010, la commune facture aux différents établissements raccordés à la chaufferie Bois du Puits un prix de chaleur. Ce prix de chaleur est décomposé en deux parties, le R1 pour la partie consommation et le R2 pour la partie abonnement. Le R1 et le R2 sont calculés selon les dépenses de la chaufferie de l'année n-1. Sur la petite chaufferie du Puits, cela peut faire des fluctuations importantes. Pour la grosse chaufferie c'est amorti sur beaucoup plus de calories puisqu'elle est 5 ou 6 fois plus puissante. La chaufferie du Puits a 15 ans, l'emprunt est remboursé. L'augmentation du prix des plaquettes est compensé par le fait qu'il n'y ait plus d'annuité d'emprunt. Cela fait un peu près le même prix que l'an dernier, mais sinon nous augmentons à peu près de 20 % le prix de la calorie liée au bois.

Il est proposé au conseil municipal, suite à la construction de la nouvelle chaufferie, de réfléchir à une mutualisation des prix entre la chaufferie du Puits et la chaufferie du Centre. L'intérêt étant que, cette mutualisation permettra une baisse de prix pour les établissements raccordés à la chaufferie du Puits et une simplification de la facturation avec un seul prix.

Sachant que les prix proposés aux nouveaux raccordés ont pris en compte une mutualisation des tarifs.

Les différents tarifs sont présentés ci-dessous :

	TARIF 2023	Proposition TARIF 2024
CHAUFFERIE BOIS (Budget annexe)	2022/23	2023/24
Tarif de vente des bois communaux à la chaufferie	35 € / tonne	50 € / tonne
<i>Coefficient R1 - Puits</i>	55,28 € HT/MWh	66,2 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	1749,74 MWh délivrés	1818 MWh estimés
<i>Coefficient R2 - Puits</i>	76,36 € HT/kW/AN	43,3 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	981 kW souscrits	1181 kW souscrits
<i>Coefficient R1 - Centre</i>	-	56,7 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	-	5303 MWh estimés
<i>Coefficient R2 - Centre</i>	-	48,8 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	-	3222 kW souscrits
Uniformisation du prix de la chaleur		
<i>Coefficient R1 - Uniformisé</i>	-	59,2 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	-	
<i>Coefficient R2 - Uniformisé</i>	-	47,3 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	-	

Le coût de la chaleur pour les bâtiments d'Arcade et Hauts de Bienne ferait 152'884 € pour tout le chauffage en mutualisant. Si l'on reste en détaillé aujourd'hui, cela ferait 150'579 €. Il y a vraiment peu d'écart, c'est vraiment le bon moment de le faire et le justifier. Le fait d'amortir est intéressant pour éviter une concurrence de prix entre les 2 secteurs.

M. Luzerne ajoute que cela doit simplifier le travail de la comptabilité.

M. le Maire ajoute que nous continuerons à faire une comptabilité analytique pour savoir ce que coûtent les chaufferies, mais c'est le total qui sera pris en compte pour ajuster le prix de la calorie.

M. Luzerne demande ce que comprennent les chiffres R1 et R2.

M. le Maire précise que R1 représente l'énergie principale de la chaufferie, le bois et le gaz. Le R2 est tout le fonctionnement hydraulique, l'entretien et le fonctionnement et tous les autres frais. R2 c'est un montant par an, c'est en fonction de l'abonnement souscrit. Le chiffre R1 est exprimé en Mega Watt consommé en fonction du compteur de consommation. Il existe un R3 pour l'entretien avec provision pour remplacer les choses au fur et à mesure, il n'a pas été mis en place, car c'est plus compliqué. Il y a même le R4 pour faire qu'au bout du compte la chaufferie reste toujours neuve en provisionnement de quoi la refaire au bout d'un moment.

M. Caldas demande la confirmation du tarif pour 2024 dans le tableau.

M. le Maire répond que si l'uniformisation est acceptée, ce sera 59.20 € pour R1 et 47.3 € pour R2 sur les 2 réseaux pour 2024.

Pour l'instant nous n'avons pas assez de stockage sur la plateforme de La Mouille, nous avons un contrat avec l'entreprise Petite du Haut-Doubs. C'est l'entreprise qui vient broyer sur la plateforme de la Mouille, il fait également de la livraison de bois décheté. Nous avons un contrat pour les 2000 tonnes nécessaire sur un an, renouvelable 4 fois.

M. Delacroix demande ce qu'il en est du raccordement possible de la copropriété du 100 rue de la République.

M. le Maire répond que cela a été abordé lors de la dernière commission, il y a possibilité de faire une extension de notre réseau qui vient d'être installé. Pour l'instant, il y a le 100 rue de la République qui est intéressée, et également la pharmacie ainsi que l'annexe Logo qui doit être transformée en logements. Ce n'était pas prévu dans le dossier initial, car il n'était pas prêt, désormais Martin Comte va travailler sur le sujet pour voir si l'on met ça en place. Dans le dimensionnement du réseau de chaleur, nous avons prévu des possibilités d'extension. Il n'est bien entendu pas possible de doubler, mais il faut prendre en compte qu'il va y avoir des améliorations techniques au niveau énergétique dans certains bâtiments, la consommation va diminuer et permettre de libérer des calories de la chaufferie pour raccorder d'autres immeubles. Ce n'est pas évident, car pour qu'un immeuble soit raccordé il faut qu'il y ait un chauffage central pour tout l'immeuble. Un échangeur est mis à la place pour une chaudière qui chauffe tout un ensemble. Dans les rénovations actuelles, le chauffage est mis individuellement à chaque étage, dans ces cas-là ce n'est pas possible.

Mme Bocquet demande quand la chaufferie sera fonctionnelle.

M. le Maire répond que c'est parti, elle chauffe. Ils ont mis en route le gaz il y a 15 jours. Le réseau fonctionne jusqu'à l'Espace Lamartine et Kamoda. Il reste la partie qu'ils sont en train d'ajouter dans le secteur du gymnase de l'Hôtel de Ville. Petit à petit ils mettent en fonction les différents raccordements. Cela a commencé par le collège et le lycée. Pour l'instant les chaudières gaz des établissements restent fonctionnelles. Il faut à peu près 6 mois pour avoir le bon réglage optimal de toute l'installation, aussi bien au niveau hydraulique que des chaudières.

M. Delacroix ajoute que cette phase de test s'appelle la mise à l'épreuve. C'est une chaufferie impressionnante, il faudra faire une visite.

M. Petit demande à **M. Delacroix** s'il a connaissance de la date des premières flambées avec du bois déchiqueté. Il pense qu'ils vont laisser passer les périodes des fêtes de fin d'année et régleront cela ensuite.

M. Delacroix confirme.

M. le Maire renvoie les conseillers vers **M. Comte** s'ils ont besoin de plus d'information technique. Il commence à bien dominer le sujet. Il se réjouit qu'il commence à travailler pour Bellefontaine, Longchaumois et Morbier pour d'éventuels projets de chaufferie bois et de réseau de chaleur.

Suite à l'acceptation ou non de cette mutualisation, les tarifs à appliquer seront proposés au vote au point suivant (délibération n° 2023-131).

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** la mutualisation du prix de la chaleur entre la chaufferie du Puits et la chaufferie du Centre-ville.

17 Vote des tarifs 2024

Projet de Délibération n° 123 / 2023 (location de salle)

Projet de Délibération n° 124 / 2023 (EVS : Espace de Vie Sociale)

Projet de Délibération n° 125 / 2023 (matériel et animation)

Projet de Délibération n° 126 / 2023 (droit de place et occupation domaine public)

Projet de Délibération n° 127 / 2023 (parking, stationnement / WC / télécommandes / photocopies)

Projet de Délibération n° 128 / 2023 (service agricole)

Projet de Délibération n° 129 / 2023 (bassin d'apprentissage)

Projet de Délibération n° 130 / 2023 (affouage de la Mouille)

Projet de Délibération n° 131 / 2023 (Vente d'énergie des chaufferies bois)

Projet de Délibération n° 132 / 2023 (eau potable)

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les différents tarifs appliqués par la commune des Hauts de Bienne à compter du 1er janvier 2024.

Les propositions étaient jointes à la note de synthèse.

De manière globale nous pouvons dire qu'il est proposé d'augmenter de 5% les tarifs qui incluent l'intervention de personnel, et de 2% sur certains autres tarifs pour évoluer gentiment. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs qui avaient eu une importante hausse de +8% l'année dernière suite

à l'augmentation des coûts de l'énergie. Il est proposé de garder la taxe sur l'affouage à 60 €, et de passer le tarif de vente des bois communaux à la chaufferie à 50 € / tonne. Comme vu au point précédent, le tarif de la chaufferie bois est un tarif uniformisé. Un changement est à noter sur la location de salle de Lézat, il est proposé de faire un tarif unique pour la location de la salle que ce soit pour l'été ou pour l'hiver, cela permet d'être sur le même format que les autres salles et de simplifier cette gestion. En nouveauté pour 2024, il y a des tarifs pour faire des reliures et de la plastification à l'Espace de Vie Sociale.

Concernant le prix des concessions, il est proposé de ne pas les modifier. Le tarif de la chambre funéraire fait l'objet du point suivant. Il faut noter que les tarifs du musée seront vus le lendemain du conseil, ils seront à valider lors du prochain conseil municipal.

Concernant l'eau potable, vous avez dû voir que nous avons baissé de moitié la part ville en 2019. Je propose de continuer comme cela, sachant que nous avons encore une petite enveloppe d'investissement à consommer, ce ne sont pas les travaux qui manquent, mais plutôt les entreprises de travaux publics qui ont du mal à suivre. Il faudra peut-être augmenter à un moment donné, mais pour l'instant nous allons déjà dépenser ce que l'on a en investissement.

Les nouveaux tarifs 2024 sont présentés ci-dessous :

	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
ESPACE LAMARTINE			
SANS MATERIEL	387 €	517 €	
Salle des fêtes sans recettes	280 €	368 €	
BAR & CUISINE			
BAR SEUL - OBSEQUES	73 €	93 €	
BAR SEUL - FETES	115 €	173 €	
BAR AVEC CUISINE	188 €	237 €	
HALL EXPOSITION			
LA JOURNEE	47 €	62 €	
LA SEMAINE	189 €	247 €	
SALLE FORMATION N°3			
LA JOURNEE	54 €	73 €	
1/2 JOURNEE	26 €	36 €	
A L'HEURE	7 €	9 €	
SALLE CHARLES EUGENE FORESTIER			
LA JOURNEE	280 €	368 €	
Cérémonies civiles - LA JOURNEE	122 €	122 €	
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
LOCATION MATERIEL IN SITU			
FORFAIT MATERIEL	45 €	46 €	
LOCATION MATERIEL HORS SALLE DES FETES			
FORFAIT VAISSELLE JUSQU'À 100 PIECES	65 €	86 €	
FORFAIT VAISSELLE AU-DELA	128 €	161 €	
CAUTION	208 €	208 €	
INTERVENTION PERSONNEL MUNICIPAL			
L'HEURE	45,86 €	45,86 €	
VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE			
<i>La pièce</i>			
FOURCHETTE, CUILLERE, VERRE		3 €	
COUTEAU, ASSIETTE, TASSE, SALADIER		5 €	
PICHET, PLAT, CORBEILLE A PAIN		12 €	
LOUCHE, PLAT, GROS COUTEAU		20 €	
toutes autres pièces	il sera facturé le prix coûtant du remplacement		
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
SALLE HONNEUR AVEC MATERIEL & MOBILIER			
JOURNEE	51 €		
Jusqu'à 10 JOURS	228 €		
AUTRES SALLES			
TARIF JOURNEE	23 €		
TARIF HORAIRE			
APERITIFS - EXPOSITIONS	105 €	154 €	
CAUTION UNIQUE	350 €	500 €	500 €
SALLE COMMUNALE - LEZAT			
LOCATION	100 €	144 €	
CAUTION	300 €	300 €	
CHAUFFAGE PAR JOUR (SELON BESOIN)	intégration loc.	intégration loc.	
SALLE POLYVALENTE - LA MOUILLE			
Fête weekend 2 jours	204 €	297 €	138 €
Fête weekend 3 jours	297 €	419 €	
Séance utilisation payante	17 €	22 €	
Obsèques	50 €	55 €	
Apéritifs + expositions	105 €	154 €	
Caution unique	350 €	500 €	500 €

	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
EVS : Espace Vie Sociale			
LOCATION DES SALLES			
TARIF A L'HEURE (Projet non lucratif)	0,0 €	6,8 €	
TARIF A L'HEURE (Projet lucratif)	6,8 € + 5% recettes	9,2 € + 5% recettes	
TARIF 1/2 JOURNEE (Projet non lucratif)	0,0 €	27,2 €	
TARIF 1/2 JOURNEE (Projet lucratif)	27,2 € + 5%	36,2 € + 5%	
PHOTOCOPIE - REPROGRAPHIE			
LA COPIE MONOCHROME	0,2 €	0,2 €	
LA COPIE COULEUR	0,4 €	0,4 €	
SCAN	0,0 €	0,0 €	
RELIURE complete -50 pages (sans impression)	1,5 €	1,5 €	
RELIURE complete +50 pages (sans impression)	2,5 €	2,5 €	
PLASTIFICATION A4 (sans impression)	1,0 €	1,0 €	
PLASTIFICATION A3 (sans impression)	1,5 €	1,5 €	

LOCATION DE MATERIEL - PRESTATION ANIMATION			
demande à valider en Bureau Municipale	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
Location de tente 3x3 aux associations (montage et démontage compris) Forfait	110 €		
Location de tente 8x5 - Vitabri 6x3 aux associations (montage et démontage compris) Forfait	163 €		
CAUTION POUR LOCATION DE TENTE	200 €		
Location de CHALET (6m ²)			
période du marché de Noël de Morez	52 €	sans objet	sans objet
1 journée hors Noël	104 €	208 €	sans objet
2 journées hors Noël	187 €	375 €	sans objet
1 semaine hors Noël	624 €	1 248 €	sans objet
CAUTION POUR LOCATION DE CHALET	300 €	300 €	300 €

DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
MARCHES	
Banc de vente - le mètre linéaire (ml)	1,50 €
Banc de vente - Abonnement trimestriel , le ml	16,00 €
EXPOSITIONS	
location pour expo-voitures par jour/ par véhicule	5,70 €
FOIRES	
Paiement à l'avance le ml	1,60 €
Paiement sur place	2,00 €
STRUCTURES GONFLABLES ET DEMONTABLES	
métiers <et> 100m ² - le m ²	2,86 €
caravane ou véhicule	12,10 €
FETES LOCALES	
14 JUILLET (forfait 10 jours)	
métiers <et> 100m ² - le m ²	2,86 €
caravane ou véhicule	12,10 €
CIRQUES	
Petit cirque moins de 15m	87,91 €
Grand cirque + 15m de diamètre	265,41 €
<i>Une caution égale au montant de la location sera demandée avant installation</i>	
TROTTOIRS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DEBIT DE BOISSONS ET ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION	
<i>Les terrasses y compris celles sur l'emplacement se stationnement, peuvent être autorisées du 1er avril au 30 septembre de l'année</i>	
Toutes les rues, le m ² annuel	17,00 €
AUTRE OCCUPATION COMMERCIALE <i>Autorisation du 1er avril au 30 septembre</i>	
Toutes rues, le m ² annuel	17,00 €
Pour une occupation inférieure à 5 jours forfait au	1,60 €
ETALAGE EN DEHORS DES FOIRES ET MARCHES	
Banc de vente le m ² annuel	1,60 €
CAMION DE VENTE (pour vente ambulante après acceptation de la mairie)	
Véhicules > 3,5T / jour	128 €
Véhicules < 3,5T pour vente ambulante après acceptation du Maire (par jour et par ml)	2,00 €
CONTAINERS OU BENNES : Déposés après un délai de carence de 7 jours consécutifs à titre gratuit	
Par jour	17,50 €
AUTRE OCCUPATIONS : Après un délais de carrence de 48h consécutives à titre gratuit	
Par jour	5,70 €
ECHAFFAUDAGES ET GRUES : Après un délais de carrence de 15 jours consécutifs	
Au m ² et par jour	0,50 €
JARDINS	
FORFAIT 50 m ²	19,8 €
SUPERIEUR A 50 m²	
FORFAIT	19,8 €
+ le m ² supplémentaire	0,2 €

ACTIVITE DU SERVICE AGRICOLE	
MIEL (récolte de l'année en cours)	8 €
MIEL (récolte de l'année précédente aux agents des collectivités)	4 €
Merguez	8 € / kg

	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
BASSIN D'APPRENTISSAGE & ACTIVITES LUDIQUES			
SANS MAITRE-NAGEUR			
Tarif horaire personne privée	131 €		
Tarif horaire personne morale	30 €		
Tarif week-end	159 €		
Tarif hebdomadaire	902 €		
AVEC MAITRE-NAGEUR			
Tarif horaire	73 €		
ACTIVITES LUDIQUES BASSIN D'APPRENTISSAGE			
Tarif à la séance (vente par forfait * 10 séance)	9,2 €	11,4 €	

AFFOUAGE	
TAXE D'AFFOUAGE	60 €

CHAUFFERIE BOIS (Budget annexe)	2023/24
Tarif de vente des bois communaux à la chaufferie bois	50 € HT / tonne
<i>Coefficient R1 - Uniformisé</i>	59,2 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	
<i>Coefficient R2 - Uniformisé</i>	47,3 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	

EAU POTABLE	
Prix AU m3 consommé	
jusqu'à 50 m3/an au m3	0,47 €
De 51 A 1000 m3/an au m3	0,54 €
au delà 1000 m3/an au m3	0,57 €
Prime semestrielle fixe	9,46 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024.

18 Vote des tarifs - chambre funéraire

Projet de Délibération n° 133 / 2023

M. le Maire indique qu'il est proposé d'augmenter le tarif puisqu'il y a des frais de gestion et notamment de nettoyage. Nous proposons d'augmenter du niveau de l'inflation, soit 4.5%. La convention de la chambre funéraire avec les communes adhérentes est désormais échue. Il convient de conserver un tarif ex-adhérent préférentiel pour toutes les communes ayant participé au financement. (Hauts de Bienne, Bellefontaine, Longchaumois, Morbier, et Saint-Laurent en Grandvaux). M. le Maire précise qu'il faut bien mettre le nom des Communes et non pas Arcade pour les référencer dans la délibération, ce sont bien chaque commune qui a participé et non pas la collectivité intercommunale. Le tableau est mis à jour ci-dessous comme demandé.

Il est en effet proposé de laisser un tarif avantageux à ces communes qui ont participé bien qu'elles ne paient plus puisqu'il n'y a plus d'emprunt à rembourser. Mais en reconnaissance de leur solidarité, nous pouvons continuer de leur appliquer un tarif avantageux comme les gens de Hauts de Bienne. À voir si dans quelques années nous conserverons ou non ce principe.

Pour toutes les autres communes, un tarif extérieur est appliqué.

Il est proposé de fixer les tarifs de la chambre funéraire par la commune des Hauts de Bienne à compter du 1er janvier 2024 comme ci-dessous :

CHAMBRE FUNERAIRE		
	HAUTS DE BIENNE + EX-ADHERENT (Bellefontaine, Longchaumois, Morbier, Saint-Laurent)	EXTERIEUR
DROIT D'ADMISSION		
<i>Hors Taxes</i>	120,83 €	260,00 €
<i>Toutes Taxes</i>	145 €	312 €
FORFAIT DE PRESENTATION		
<i>Hors Taxes</i>	175,83 €	235,00 €
<i>Toutes Taxes</i>	211 €	282 €

M. le Maire ajoute qu'il invite les conseillers à aller faire un tour au salon funéraire qui a été « relooké » par Stéphanie BUSSOD. Nous avons eu de très bons retours par rapport à ce qu'il y avait avant. Tout a été repeint et redécoré.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	24 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024.

Questions diverses

Mme Bocquet demande pourquoi le sapin du Puits ne s'illumine pas.

L'assemblée échange sur différents problèmes d'éclairage et de présence des sapins.

M. le Maire confirme que celui de Charles de Gaulle s'illumine bien. Il demande des informations aux services techniques.

M. Luzerne indique qu'en début d'année le compromis de vente a été signé pour l'annexe Logo, la vente devait être conclue avant la fin de l'année, mais nous n'avons pas vu passer le permis.

M. Petit répond que le permis est passé, il a été délivré et est purgé. C'est en cours et cela va se faire. Probablement pas avant la fin de l'année vue le timing, mais c'est toujours en cours.

M. Luzerne ajoute qu'il a cru comprendre que pour l'Hôtel de la Poste c'est de nouveau reparti pour un épisode de plus.

M. le Maire indique que les renseignements qu'il y a eus sont que l'acheteur était en déplacement et n'a pas pu répondre immédiatement à la propriétaire et cela aurait engendré l'annulation.

M. Luzerne ajoute que s'il y a un compromis de signé, elle ne peut pas l'annuler comme ça.

M. le Maire dit que ce n'est peut-être pas fini, il faut attendre de voir, mais c'est vrai que nous l'avons revu en vente sur le Boncoin pour 600'000 €. Il va reprendre des informations.

M. Luzerne demande si le porteur de projet a été revu.

M. le Maire répond qu'il devait venir, mais il y a eu un empêchement.

M. Luzerne indique qu'il faut faire attention avec le délai des 2 mois pour le droit de préemption.

M. le Maire répond qu'il a été obligé de faire une demande de visite pour prolonger ce délai. La propriétaire va certainement se demander pourquoi il y a une demande de droit de visite alors que nous connaissons, mais c'est le seul moyen de reculer le délai et pouvoir rencontrer le porteur de projet.

M. Gay et Mme Bocquet demandent ce qu'il passe à l'Europa, il y a du mouvement en ce moment.

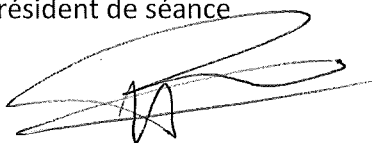
M. le Maire répond qu'il a contacté le propriétaire, les travaux de l'époque sont pleins de malfaçons et il est actuellement en procès pour plusieurs années. Il lui avait dit que les travaux allaient reprendre et en effet cela a repris avec la démolition de la cage d'escalier et la reconstruction d'un escalier neuf. Le projet est bien de refaire un hôtel, comme prévu il y a de cela quelques années.

M. le Maire rappelle à tous les conseillers qu'ils sont conviés au conseil communautaire du 19 décembre qui sera suivi d'une soirée festive pour laquelle il fallait bien penser à s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Fait à Hauts de Bienne le 27 février 2024

Le Président de séance

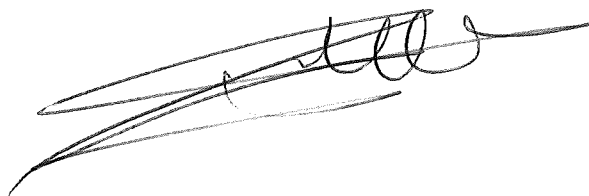


Laurent PETIT

Le Secrétaire de Séance

Michel DANREZ

Affiché le 04/03/2024











ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 27 février 2024
qui a validé le PV du conseil du 12 décembre 2023

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude		
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		
5e ADJOINT	OTRIO Roseline		
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		
7e ADJOINT	ANAYA Laurence		
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane	CHHIV-TEP Chey-Rithy	
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		
Conseiller délégué	KURT Muzzafer		
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric		
Conseiller	GAY André		
Conseiller	DANREZ Michel	Delacroix Claude	
Conseillère	LACROIX Elisabeth		
Conseillère	PINARD Isabelle	Nallaké Buhé	
Conseiller	LUZERNE Sylvain		
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine	J. LAROCHE	

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard		
Conseillère	BEAUD Sylvie		
Conseillère	BUHR Nathalie		
Conseiller	BUFFARD François		
Conseiller	CALDAS Roger		
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie		
Conseillère	MILLET Nathalie		
Conseillère	DA CUNHA Isabel		
Conseiller	CHAVERIAT Christophe		
Conseillère	LEDRU Aurélie		
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider

ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal

Le cas échéant, faire figurer ici les remarques sur ce PV transmises avant la séance par écrit ou oralement lors de la séance avant sa validation.